

Carles Puigdemont et ses ministres placés sous mandat d'arrêt

En attendant la décision du juge d'instruction bruxellois

Carles Puigdemont, le président catalan déchu, s'est livré dimanche matin à la police fédérale en compagnie de ses quatre conseillers. Tous les cinq ont été placés sous mandat d'arrêt. Ils devaient être entendus par un juge d'instruction ce dimanche après-midi. Ce dernier a 24h pour se prononcer sur leur maintien en détention. L'exécution du mandat d'arrêt européen émis par l'Espagne fera l'objet de débats contradictoires devant la chambre du conseil de Bruxelles.

L'ex-président de la Catalogne, Carles Puigdemont, s'est rendu de lui-même aux locaux de la

police judiciaire fédérale, ce dimanche matin. Le Catalan en exil à Bruxelles et ses quatre conseillers ont été placés en détention à « 9h17 », précisément. « Nous avons des contacts réguliers avec les avocats des cinq personnes et il avait été convenu un rendez-vous au commissariat », a précisé Gilles Dejemeppe, le porte-parole du parquet de Bruxelles.

« Le parquet a saisi un juge d'instruction pour l'exécution du mandat d'arrêt européen émis par les autorités espagnoles. Le juge d'instruction a 24h, soit jusqu'à 9h17 ce lundi matin, pour statuer sur leur maintien ou non en détention », a-t-il ajouté lors du point

presse exceptionnel organisé ce dimanche. Le juge d'instruction peut décider de ne pas délivrer de mandat d'arrêt ou de le délivrer tout en libérant les intéressés sous certaines conditions.

Concernant l'exécution du mandat d'arrêt européen émis par Madrid, une procédure qui facilite les extraditions entre les États membres de l'Union Européenne, celle-ci fera l'objet de débats contradictoires au sein de la chambre du conseil de Bruxelles entre les avocats des cinq Catalans et le représentant du ministère public belge. Si la chambre du conseil décide d'exécuter le mandat d'arrêt européen, Carles Puigdemont et ses ministres déchus pourront faire appel de la

décision. Dans ce cas-ci, ils comparaitront deux semaines plus tard en chambre des mises en accusation.

En ultime recours, les cinq Catalans peuvent se pourvoir en cassation. Dans tous les cas, les autorités belges ont au maximum 90 jours pour rendre une décision finale.

Carles Puigdemont et ses conseillers sont poursuivis en Espagne pour sédition, détournement de fonds publics et désobéissance

à l'autorité. Ils risquent jusqu'à 30 ans de prison. ●

T.C.

Notre opinion

Capitale de l'Europe, ça se mérite !



Demetrio Scagliola
RÉDACTEUR EN CHEF

Qu'est-ce que la « petite » Belgique vient faire dans cette crise catalane ?

Cette question, de nombreux Belges se la posent depuis que le ministre-président déchu de la Catalogne, Carles Puigdemont, a trouvé refuge à Bruxelles. Et les réponses, pourtant, ne peuvent être aussi simples. Car c'est l'avenir de

notre pays, de l'Europe et de nos valeurs démocratiques qui est menacé par ce bras de fer irrationnel entre Madrid et Barcelone.

Tout d'abord, si Carles Puigdemont s'est réfugié chez nous, ce n'est pas par hasard.

Bruxelles est la capitale de l'Europe, mais aussi de la Belgique. Cela impose à notre classe politique, dans son ensemble, d'être à la hauteur de l'enjeu. Or, depuis le début de cette affaire, nos dirigeants se sont surtout préoccupés... de leur nombril.

Le gouvernement fédéral, réfugié dans un silence trop lourd, a semblé subir les événements, quand l'opposition n'a analysé la crise que via le prisme des amitiés entre les Catalans et la N-VA. Donc, les amis de la N-VA deviennent nos enne-

mis... Un peu court.

Car de quoi s'agit-il, au fond ? Un gouvernement démocratiquement élu, sur base d'un programme indépendantiste clair, réclame la tenue d'un referendum pour savoir si la population catalane souhaite rester au sein du Royaume d'Espagne. On peut partager ou pas cette position, la trouver dingue, dangereuse, illégale ou enthousiasmante. Mais la manière dont le gouvernement central espagnol a géré cette affaire, en usant d'une violence inouïe sur des électeurs, en menaçant les médias pour finir par emprisonner des responsables politiques, ne peut être toléré en 2017.

L'Europe, assez mal perçue par les opinions publiques, peut trouver ici une chance de redorer son blason. Comment ? En

écoutant les citoyens, en les aidant à poser des choix démocratiques et en protégeant les élus du peuple.

La Belgique, de son côté, ne peut être complice de cette mascarade autoritaire. De ce conflit politique que certains veulent transformer, comme dans les pires dictatures, en une procédure judiciaire. Et comme l'occasion lui en est donnée, notre classe politique devrait monter en première ligne. Comment ? En n'autorisant l'extradition des réfugiés catalans que sous certaines conditions strictes. À commencer par la reprise d'un vrai dialogue entre l'Espagne et la Catalogne, l'abandon des poursuites judiciaires et obtenir toutes les garanties sur le déroulement de prochaines élections en Catalogne. ●

La N-VA ne digère pas

Jan Jambon critique l'Espagne

Le ministre de l'Intérieur Jan Jambon n'a pas attendu longtemps avant de sortir de sa réserve. Et, tout comme le secrétaire d'État Theo Francken, il ne s'est pas concerté avec le Premier ministre Charles Michel.

Deux fois en deux semaines, la N-VA n'a en tout cas pas peur de donner son opinion sur le sujet...

« QU'ONT-ILS FAIT DE MAL ? »

« Lorsque la police est allée frapper des gens, on peut quand même se poser des questions »,

estime Jan Jambon. « Lorsque l'Etat espagnol enferme deux leaders d'opinion, je me pose des questions. Et maintenant, le gouvernement espagnol qui va agir à la place d'un gouvernement élu démocratiquement, des membres d'un gouvernement qui sont mis en prison... Qu'ont-ils fait de mal ? Simple-ment appliquer le mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs. Je me pose donc des questions », a encore déclaré le ministre de l'Intérieur sur le plateau de VTM dimanche après-

midi.

Jan Jambon estime également que l'Union européenne ne joue pas son rôle.

Selon lui, la situation politique en Catalogne a démontré une partialité dans le chef de l'institution européenne. « Ce sont des choses qui se passent dans un Etat européen et je remarque que l'on se tait de tous côtés. Je me demande ce que l'Europe attend pour se prononcer », poursuit Jambon.

La communauté internationale doit veiller à ce que les dirigeants catalans poursuivis

par la justice espagnole bénéficient d'un procès équitable, demande encore le nationaliste flamand.

« Il y a le droit espagnol mais aussi le droit international, la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres choses encore. Et tout cela se trouve au-dessus du droit d'un Etat membre », a-t-il dit. ●

J.M.

Les Espagnols étonnés par sa comparaison

Di Rupo suscite la polémique

Si une réaction a fait grand bruit hier en Espagne, c'est bien celle d'Elio Di Rupo.

« L'ancien Premier ministre belge compare Mariano Rajoy (Ndlr, le Premier ministre espagnol) à un Franquiste, une véritable honte », tweetait un politique espagnol. « Franquiste ? Êtes-vous sûr de ce terme ? », commen-

tait un autre. Des avis repris et partagés dans différents médias du pays.

À l'origine de cette incompréhension, la série de tweets de l'homme fort du PS publiée ce dimanche après la conférence de presse. « Je combats la politique de Puigdemont, mais je serais très choqué si la justice

belge le mettait en prison », a-t-il d'abord estimé. « Retrouvons un minimum de dignité. Combattons l'indépendantisme, mais restons démocrates », a ensuite retweeté Elio Di Rupo. Avant de conclure : « Puigdemont a abusé de sa position mais Rajoy s'est comporté en franquiste autoritaire. Trouvons le chemin d'une Espagne davantage fédérale ».

LES RÉACTIONS EN ESPAGNE

Le président catalan destitué sera la tête de liste de son parti aux élections régionales en Catalogne prévues le 21 décembre. Malgré l'arrestation de son leader, le parti catalan a confirmé ce dimanche son

soutien et sa volonté de poursuivre dans cette démarche. « Nous voulons que ce soit le président Puigdemont qui dirige le raz-de-marée électoral que nous réaliserons le 21 », a déclaré la porte-parole du Parti démocrate européen catalan. « Nous misons sur une grande liste unitaire qui inclut toutes les sensibilités. Notre position est que tous ceux qui sont privés de liberté puissent être sur les listes. »

Du côté des autorités espagnoles, on attend la décision finale de la justice pour s'exprimer de façon officielle. « Le gouvernement semble très satisfait de l'évolution de la situation et aussi étonné que Carles Puigdemont collabore aussi fa-

cilement malgré le mandat d'arrêt décerné à son encontre », a confié un proche du Premier ministre Mariano Rajoy à El País. ●

A.V.

Rappel des faits

5 longs mois de crise en Espagne

9 JUIN

Carles Puigdemont annonçait son référendum : « Nous avons obtenu un statut d'autonomie renforcée en 2006 mais le Tribunal constitutionnel en a invalidé

une partie en 2010. Nous organiserons un référendum d'autodétermination unilatéral le 1^{er} octobre. »

6 SEPTEMBRE

Le Parlement catalan adoptait la loi prévoyant ce référendum. Le lendemain, la Cour constitutionnelle espagnole suspendait le texte. Les autorités espagnoles

tentaient alors par tous les moyens de mettre un terme à cette consultation qu'elles jugeaient illégale. Madrid avait ensuite mené des perquisitions

pour saisir les bulletins de vote, avait arrêté 14 membres du gouvernement catalan et avait pris le contrôle des finances de la région. La veille du scrutin, la moitié des bureaux de vote avait été fermée de force.

1^{ER} OCTOBRE

2,26 millions de Catalans se déplaçaient pour voter, (42 % de participation). Le « Oui » l'emportait à 90 %. Mais, c'étaient les violences policières qui faisaient la Une. Une centaine de personnes avaient été blessées près ou au sein des bureaux de votes.

10 octobre

Puigdemont proclamait l'indépendance de la Catalogne devant le Parlement catalan. Afin de né-

gocié avec les autorités espagnoles, il avait suspendu sa mise en œuvre. Le lendemain, le Premier ministre espagnol Mariano Rajoy affirmait que l'article 155 de la Constitution allait être mis en place si le gouvernement catalan ne revenait pas sur sa décision.

21 OCTOBRE

L'article était appliqué : « *Si une Communauté autonome ne remplit pas les obligations que la Constitution ou les autres lois lui imposent ou agit de façon à porter gravement atteinte à l'intérêt général de l'Espagne, le gouvernement, après avoir préalablement mis en demeure le président de la communauté autonome et si cette*

mise en demeure n'aboutit pas, pourra, avec l'approbation de la majorité absolue des membres du Sénat, prendre les mesures nécessaires pour la contraindre à respecter ces obligations ou pour protéger l'intérêt général mentionné ». Le parlement et le gouvernement catalans étaient donc dissous.

30 OCTOBRE

Le procureur général de l'État déposait une plainte pour « *rébellion, sédition, malversation et délits connexes* » contre l'exécutif catalan et les membres du Parlement qui avaient soumis au vote la résolution indépendantiste. Ils risquent 30 ans de prison.

29 OCTOBRE

Le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Théo Francken

(NV-A), se disait prêt à accueillir les Catalans : « *On peut supposer, de manière réaliste qu'un certain nombre de Catalans vont demander l'asile en Belgique. Et ils le peuvent. La loi est là. Ils pourront demander une protection et introduire une demande d'asile et on y répondra convenablement* ».

30 OCTOBRE, LUNDI

DERNIER

Carles Puigdemont et cinq de ces ministres atterrissaient en Belgique. Quelques heures plus tard, ils faisaient appel à un avocat belge. ●

ALISON VLT.